

L'an deux mille vingt, le 8 septembre, à 18 heures 00, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à VIGNATS, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL.

Etaient présents :

Elu de la Commune de	Nom	Prénom	Elu de la Commune de	Nom	Prénom
AUBIGNY	LECAPITAINE	Michel	LE MESNIL VILLEMENT	LECOQ	André
BAROU EN AUGE	GALLET	Jean-Louis	LEFFARD	MEURGEY	Jean-Claude
BEAUMAIS	LORION	Françoise	LES ISLES BARDEL	GARIGUE	Jacques
BERNIERES D'AILLY	HINARD	Marie-Anne	LES LOGES SAULCES	DEMIEUX	Céline
BONNOEIL	RIVIERE	Edwige	LES MOUTIERS EN AUGE	POURRIT	Alain
BONS TASSILLY	CATEAU	Olivier	LOUVAGNY	PORCHON	Christian
CORDEY	BISSON	Roger	MAIZIERES	ALMECK	Tony
COURCY	VERDONCK	Marc	MARTIGNY SUR L'ANTE	LEFEVRE	Alain
CROC	REUSSNER	Edouard	MORTEAUX COULIBOEUF	BACHELEY	Christian
DAMBLAINVILLE	CAILLOUET	Michel	NORON L'ABBAYE	GIESZCZYK	Jean-René
EPANEY	DUGUEY	Bruno	OLENDON	BLAIS	Norbert
ERAINES	MESNIL	Jean-Philippe	OUILLY LE TESSON	HEURTIN	Jean-Yves
ERNES	LAMANDE	Xavier	PERRIERES	CHANDON	Gérard
FALAISE	MAUNOURY	Hervé	PERTHEVILLE NERS	LEPETIT	Séverine
FALAISE	LE BRET	Jacques	PIERREPONT	LEMERCIER	Jean-Jacques
FALAISE	LE VAGUERESE-MARIE	Cécile	PONT D'OUILLY	LEBRETON	Jacky
FALAISE	PERCHERON	Gwenaëlle	POTIGNY	KEPA	Gérard
FALAISE	DAGORN	Grégoire	POTIGNY	MAUNOURY	Maryvonne
FALAISE	ALLEN	Delphine	POTIGNY	BENOIT	Dominique
FALAISE	LEBAILLY	Bénédicte	POTIGNY	GASNIER	Jean-Marie
FALAISE	SAUVAGE	Olivier	RAPILLY	JURKIEWICZ	Françoise
FALAISE	PETIT	Sandrine	ROUVRES	AMBLARD	Jean-Louis
FALAISE	DROUET	Philippe	SAINT GERMAIN LANGOT	BURON-LEDARD	Nadège
FALAISE	DUVAL	Sonia	SAINT MARTIN DE MIEUX	HUET	Serge
FALAISE	LESCAT	Gilles	SAINT PIERRE CANIVET	GOUPIL	Jean-Pierre
FALAISE	LEBLOND	Thérèse	SAINT PIERRE DU BU	LEROUX	Jean-Claude
FALAISE	THOMAS	Pascal	SASSY	VARIN	Dominique
FALAISE	DEWAELE-CANOUEL	Clara	SOULANGY	ABEGG	Dominique
FALAISE	ANDRE	Jean-Luc	SOUMONTSAINT QUENTIN	ROCHE	Philippe
FALAISE	MARTIN	Béatrice	TREPREL	MARGUERITTE	Mauricette
FALAISE	SOBECKI	Loïc	USSY	DEJILE	Éric
FONTAINE LE PIN	CANDON	Bruno	USSY	JAMES	Marie-Anne
FOURCHES	LEROY	Eric	VENDEUVRE	HAGHEBAERT	Daniel
FOURNEAUX LE VAL	DOUTRESSOULLES	Denis	VERSAINVILLE	BINET	Sébastien
FRESNE LA MERE	LASNE	Maryse	VICQUES	LEBOUCQ	Jean-Yves
JORT	GUILLEMOT	Jean-François	VIGNATS	DEWAELE	Kevin
LA HOGUETTE	GRENIER	Sylvie	VILLERS CANIVET	BONNE	Jean-Louis
LE DETROIT	DUFAY	Gilbert	VILLY LEZ FALAISE	NACHTERGAELE	Franck
LE MARAIS LA CHAPELLE	NOEL	Michel			

Pouvoirs :

FALAISE	GRACIA	Fabrice	A donné pouvoir à Jacques LE BRET
PONT D'OUILLY	GUIBOUT	Maryvonne	A donné pouvoir à Jacky LEBRETON
POTIGNY	FICHET DE CLAIRFONTAINE	Marie-Neige	A donné pouvoir à Dominique BENOIT

Absents ou excusés :

FALAISE	JOSSEAUME	Élisabeth	Absente excusée
NORREY EN AUGE	ORIOU	Michaël	Absent
PIERREFITTE EN CINGLAIS	COURVALLET	Samuel	Absent

Monsieur Jean-Jacques LEMERCIER est désigné secrétaire de séance.

A- Compte rendu de Conseil

- Approbation du compte rendu du Conseil Communautaire du 11 juillet 2020

B- Décisions

- Décisions prises par le Président en vertu des délégations du conseil

C- Délibérations :

1. Administration générale

- Création des commissions thématiques et désignation des délégués au sein de ces commissions
- Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres
- Election des membres de la Commission de Délégation de Service Public
- Désignation au sein du Comité Technique et Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail
- Désignation des délégués au sein de la Commission pour l'accessibilité aux personnes handicapées
- Création de la Commission Intercommunale des Impôts Directs et proposition des commissaires membres
- Désignation des délégués au sein des organismes extérieurs

2. Finances

- Répartition du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales
- Non facturation du 3^{ème} trimestre de l'école de musique (COVID-19)
- Décision modificative n°1 du budget principal

3. Cadre de vie, réflexion sociale, vie quotidienne

- Habitat - Prolongation de l'Opération Programmée de l'Habitat (OPAH) et du marché de suivi-animation de l'OPAH
- Mobilités – Mis en place du service d'autopartage et du service de location de vélos à assistance électrique (tarifs, conventions de partenariats, règlement)

4. Tourisme

- Actualisation de la délibération relative à la Taxe de Séjour

5. Questions diverses

En préambule de l'examen de l'ordre du jour, Monsieur MESNIL adresse ses remerciements à Monsieur DEWAËLE pour l'accueil réservé au sein de la salle des fêtes de Vignats à l'occasion de ce Conseil communautaire.

Par ailleurs, une minute de silence est observée en la mémoire de Monsieur Roland Leroyer, ancien maire du Mesnil Villement décédé récemment.

Enfin, Monsieur MESNIL s'exprime sur le dossier Centrakor à la suite de plusieurs articles parus dans la presse : *« Si je n'ai pas répondu publiquement sur ce dossier, c'est que comme beaucoup de personnes, j'étais en congés à ce moment là. Désormais je souhaite dire ceci : la Communauté de communes et ses élus ont toujours cherché à développer l'activité économique et ce, depuis la création de la Zone Expansia, en procédant à des cessions de terrains permettant de répondre à un besoin de services aux habitants mais aussi pour créer de l'activité et des emplois.*

Afin de développer des activités sur le territoire, nous avons initié en 2015 auprès de la Chambre de Commerce, un audit de chalandise et celui-ci a révélé que notre territoire manquait de magasins de type « bazar et équipement de la maison » pour des ménages à revenus modestes. On avait également à cette époque une fuite de 40 % de clients potentiels vers Argentan ou Caen et par conséquent, une fuite des clients sur d'autres magasins puisqu'ils en profitaient pour faire leurs achats à un même endroit.

C'est ainsi qu'à compter de 2016, nous avons commencé à discuter avec un pétitionnaire, Centrakor, mais aussi d'autres enseignes du même genre. Un premier passage en Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) a eu lieu en début d'année 2020 mais le dossier a été retiré par le pétitionnaire car il y avait des problèmes techniques sur son dossier. Le dossier, après avoir été complété par le pétitionnaire, est donc passé en commission le 2 septembre dernier et a été validé avec 5 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

Par rapport à ce que j'ai pu lire dans la presse, et plus particulièrement sur l'accueil d'un magasin de sports, nous étudions la possibilité d'accueillir un magasin de sports sur Expansia ou sur une autre zone puisqu'effectivement, cette activité là est absente depuis la fermeture de Sport 2000. Nous sommes donc en recherche de partenaires depuis cette fermeture et nous avons quelques pistes assez sérieuses dont une en particulier. Donc soyez rassurés, il nous reste du terrain sur les zones, aussi bien placé que celui de Centrakor. J'ai vu aussi dans la presse que le groupe Intermarché immobilier était intéressé par ce type d'activité et je tiens à préciser que ce groupe dispose de 21 000 m² à 100 mètres du terrain de celui de Centrakor donc il y a toute latitude pour accueillir ce genre de projets.

Pour terminer je tiens à préciser qu'il n'y a pas d'animosité entre les uns et les autres mais juste des avis différents et c'est normal. La CDAC a donné un avis favorable, il faut donc désormais continuer à travailler sur le dossier et espérer qu'il voit le jour pour les falaisiens et l'activité du Pays de Falaise. »

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE D'INSTALLATION DU 11 JUILLET 2020

A l'unanimité, le Conseil communautaire approuve le compte-rendu du Conseil communautaire d'installation du 11 juillet 2020.

DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT EN VERTU DES DELEGATIONS QUI LUI ONT ETE ATTRIBUEES PAR LE CONSEIL

Le Président rend compte des décisions prises par délégation des attributions accordées par le conseil par délibération du 11 juillet 2020 mais également les décisions prises par le Président Claude LETEURTRE, lors du mandat précédent, dans le cadre des délégations accordées par application de l'Ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 (visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19).

D-2020-16	Convention avec la Région Normandie CdC pour l'application du fonds de solidarité région-EPCI "Impulsion Relance Normandie"
D-2020-17	Avenant à la convention territoriale d'exercice concerté avec la Région Normandie et le Département du Calvados
D-2020-18	Demande de rachat ordinaire de parts sociales auprès de la Caisse d'Epargne
D-2020-19	Extension de la Zone d'activités Sud Calvados - Zone de l'attache - Nouvelle information préalable du public compte tenu de la prorogation de l'état d'urgence sanitaire

D-2020-20	Mission de Maîtrise d'œuvre partielle pour la construction de 3 ateliers, Zone Martinia à Saint-Martin de Mieux - Attribution
D-2020-21	Marché de travaux de construction de 3 ateliers – Zone Ariana à Soumont Saint Quentin – Avenants
D-2020-22	Marché d'Aménagement d'un Pôle Attractivité à Falaise – Avenant n°1 au lot 4
D-2020-23	Urbanisme - Prescription de modification du PLU de Soulangy
D-2020-24	Avenant à la convention de prestations de services avec l'AIPF - Dispositif AIPF heures bonifiées
D-2020-25	Développement économique - Cession d'un bâtiment à la société METALUPLAST
D-2020-26	DSP Centre aquatique - Avenant n°3 - Compensation complémentaire liée à la fermeture pour raison d'urgence sanitaire
D-2020-27	Aire d'Accueil des Gens du Voyage – Fixation des dates de fermeture de l'Aire
D-2020-28	Marché d'Aménagement d'un Pôle Attractivité à Falaise – Avenant n°2 au lot 1
D-2020-29	Marché d'Aménagement d'un Pôle Attractivité à Falaise – Avenant n°2 au lot 4
D-2020-30	Marché de vérifications de bon fonctionnement et d'entretien des installations d'assainissement non collectif – Avenant n°2
D-2020-32	Urbanisme - Modification du PLU de Soulangy - Modification mise à disposition du public
D-2020-33	Marché de travaux de construction d'ateliers – Zone MARTINIA à Saint Martin de Mieux - Déclaration sans suite
D-2020-34	Mission de Maîtrise d'œuvre partielle pour la construction de 3 ateliers, Zone Martinia à Saint-Martin de Mieux – Avenant n°1
D-2020-35	Affaires culturelles - Subvention DRAC "La culture s'anime en Normandie"
D-2020-36	Affaires culturelles - Subvention DRAC DGD 2 ^{ème} année optimisation des pratiques en réseau
D-2020-37	Affaires culturelles - Subvention DRAC "Cartes blanches"
D-2020-38	Lutte ragondins - Convention partenariat CdC - FREDON - Commune de Vignats
D-2020-39	Accompagnement transition énergétique - Demande de subvention LEADER
D-2020-40	Formations mutualisées pour les acteurs de l'ESS - Demande de subvention LEADER
D-2020-41	Marché de maîtrise d'œuvre pour la restauration de la continuité écologique au droit de deux ouvrages sur la commune de Pont-d'Ouilly - Attribution

ADMINISTRATION GENERALE - CREATION DES COMMISSIONS THEMATIQUES ET DESIGNATION DES MEMBRES

Monsieur MESNIL indique que conformément à l'article L2121-22 du CGCT, le conseil peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil. Il est proposé au conseil communautaire la création de 8 commissions thématiques liées aux compétences communautaires et de désigner ensuite les membres au sein de ces commissions au regard des candidatures reçues.

Un courrier a été adressé aux maires de la CdC afin qu'eux-mêmes et les délégués communautaires de leur commune puisse faire part de leur intérêt pour participer à une ou plusieurs commissions. Précision a été faite qu'un conseiller municipal non délégué communautaire pouvait participer à ces commissions. Les commissions doivent être composées au maximum de 25 membres pour garantir la tenue des débats.

De plus, Monsieur MESNIL rappelle que les règles suivantes ont été instaurées dans la mesure où trop d'élus étaient positionnés pour faire partie des commissions :

- un élu ne peut pas être présent dans plus de 3 commissions ;
- priorité a été donnée aux titulaires puis aux suppléants et enfin aux conseillers municipaux et ce, dans l'ordre chronologique d'arrivée des demandes.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

➤ **DECIDE** la création des 8 commissions thématiques suivantes :

- la commission développement économique et emploi
- la commission aménagement de l'espace
- la commission accompagnement aux communes
- la commission cadre de vie
- la commission développement durable
- la commission finances et fiscalité
- la commission environnement
- la commission assainissement
- la commission culture et patrimoine

➤ **DESIGNE** :

COMMISSIONS	PERSONNES DESIGNEES
<i>Commission développement économique et emploi</i>	Clara DEWAELE-CANOUEL (Falaise) Philippe ROCHE (Soumont-St-Quentin) Magali SAINT-MARTIN (La Hoguette) Maryvonne GUIBOUT (Pont d'Ouilly) Laure MEUDEC (Soumont St-Quentin) Eric DELILE (Ussy) Bruno DUGUEY (Epaney) Serge HUET (Saint-Martin-de-Mieux) Edouard REUSSNER (Crocly) Delphine ALLENO (Falaise) Gilles LESCAT (Falaise) Olivier SAUVAGE (Falaise) Gérard KEPA (Potigny) Maryvonne MAUNOURY (Potigny) Jean-Marie GASNIER (Potigny) Michel CAILLOUET (Damblainville) Jean LEMUNIER (les Isles-Bardel) Xavier HEUZE (Rapilly) Michel LECAPITAINE (Aubigny) Daniel HAGHEBAERT (Vendeuvre) <i>Thomas AUBRY (Leffard)</i> Jean-Jacques LEMERCIER (Pierrepont) Nathalie LORION (Beaumais) Michel CAHOURS (Martigny sur l'Ante) <i>Maryline ANQUETIL (Pertheville-Ners)</i>

<p>Commission <i>aménagement de l'espace</i></p>	<p>Jean-Pierre GOUPIL (St-Pierre-Canivet) Philippe ROCHE (Soumont-St-Quentin) Magali SAINT-MARTIN (La Hoguette) Laure MEUDEC (Soumont St-Quentin) Eric DELILE (Ussy) Jean-Claude LEROUX (St-Pierre-du Bû) Pascal LEFEVRE (Villy-lez-Falaise) Bruno DUGUEY (Epaney) Jean-Louis BONNE (Villers-Canivet) <i>Magali FERRY (Saint-Martin-de-Mieux)</i> Edouard REUSSNER (Croc) Bruno CANDON (Fontaine-le-Pin) Jacques LEBRET (Falaise) Pascal THOMAS (Falaise) Béatrice MARTIN (Falaise) Samuel COURVALLET (Pierrefitte-en-Cinglais) Jacky LEBRETON (Pont d'Ouilly) Joël CHAUFFRAY (Le Mesnil Villement) Xavier HEUZE (Rapilly) Michel LECAPITAINE (Aubigny) Jean-Claude MEURGEY (Leffard) Marie-Anne HINARD (Bernières d'Ailly) Séverine LEPETIT (Pertheville-Ners) Sylvie SOREL (Vendeuvre) Jean-René GIESZCZYK (Noron-l'Abbaye)</p>
<p>Commission <i>accompagnement aux communes</i></p>	<p>Gérard KEPA (Potigny) Philippe ROCHE (Soumont-St-Quentin) Jacqueline COUDIERE (St-Germain-Langot) <i>Nadège LEDARD (St-Germain-Langot)</i> Michel NOEL (Le Marais-La Chapelle) Norbert BLAIS (Olendon) Anne-Marie JAMES (Ussy) Franck NACHTERGAELE (Villy-lez-Falaise) Xavier LAMANDE (Ernes) Sébastien BINET (Versainville) Bruno DUGUEY (Epaney) Serge HUET (Saint-Martin-de-Mieux)</p>

	<p>Olivier SAUVAGE (Falaise) Philippe DROUET (Falaise) Loïc SOBECKI (Falaise) Maryvonne MAUNOURY (Potigny) Edwige RIVIERE (Bonnoeil) Mauricette MARGUERITE (Treprel) Françoise JURKIEWICZ (Rapilly) Jean-François GUILLEMOT (Jort) Jean-Claude MEURGEY (Leffard) Marie-Anne HINARD (Bernières d'Ailly) Françoise LORION (Beaumais) Catherine LEVEQUE (Fourneaux le Val) Sylvie SOREL (Vendeuvre)</p>
<p>Commission cadre de vie</p>	<p>Sylvie GRENIER (La Hoguette) <i>Patricia MONNIER (St-Pierre-du-Bû)</i> Jacqueline COUDIERE (St-Germain-Langot) Jean-Yves LEBOUQC (Vicques) Michel NOEL (Le Marais-La Chapelle) Maryvonne GUIBOUT (Pont d'Ouilly) Anne-Marie JAMES (Ussy) <i>Guillaume MARTIN (Fresné-la-Mère)</i> Sébastien BINET (Versainville) <i>Cyrille GALLARD (Epaney)</i> Rémi BENOIST (Villers-Canivet) <i>Marie-Françoise LEVAILLANT (Saint-Martin de Mieux)</i> <i>Claire JAILLARD (Fontaine-le-Pin)</i> Bénédicte LEBAILLY (Falaise) Gwenaëlle PERCHERON (Falaise) Loïc SOBECKI (Falaise) <i>Daniel BEREL (Potigny)</i> Florence ROULLE (Jort) Mauricette MARGUERITE (Treprel) Françoise JURKIEWICZ (Rapilly) Edwige RIVIERE (Bonnoeil) Françoise BLAIN (Bernières d'Ailly) Françoise LORION (Beaumais) <i>André PATE (Vendeuvre)</i></p>

	Véronique DECLERCK (Noron l'Abbaye)
Commission développement durable	<p>Jean-Yves HEURTIN (OUILLY-LE-TESSON)</p> <p>Jean-Yves LÉBOUCQ (Vicques)</p> <p>Jacky LEBRETON (Pont d'OUILLY)</p> <p>Romain MUSIALEK (Ussy)</p> <p>Marie CHAMBON (Ussy)</p> <p>Lucie LEBRETON (Versainville)</p> <p>Cyrille GALLARD (Epaney)</p> <p>Magali FERRY (Saint-Martin-de-Mieux)</p> <p>Marc VERDONCK (Courcy)</p> <p>Jean-Marie LAUNAY (Fontaine-le-Pin)</p> <p>Fabrice GRACIA (Falaise)</p> <p>Philippe DROUET (Falaise)</p> <p>Valérie MARIE-ROUQUETTE (Falaise)</p> <p>Hélène LEMARCHAND (Potigny)</p> <p>Marie-Neige FICHET DE CLAIRFONTAINE (Potigny)</p> <p>Jean-Marie GASNIER (Potigny)</p> <p>Samuel COURVALLET (Pierrefitte-en-Cinglais)</p> <p>Jacky LEBRETON (Pont d'OUILLY)</p> <p>Estelle CRESPIEN (Trepel)</p> <p>Jacques GARIGUE (Les Isles-Bardel)</p> <p>Arnaud D'HAUTEFEUILLE (Beaumais)</p> <p>Sabine GUICHET-LEBAILLY (Maizières)</p> <p>Françoise FIOR (Morteaux-Couliboeuf)</p> <p>Dominique PEPIN (Vendeuvre)</p> <p>Julien DELAUNAY (Saint Pierre du Bû)</p> <p>Thierry RAULT (Pertheville-Ners)</p>
Commission finances et fiscalité	<p>Jean-Luc ANDRE (Falaise)</p> <p>Laure MEUDEC (Soumont St-Quentin)</p> <p>Jacques DUCLOS (Eraines)</p> <p>Eric DELILE (Ussy)</p> <p>Pierre CARDINE (Ernes)</p> <p>Arnaud LECOEUR (Versainville)</p> <p>Jacques de la ROCHEFOUCAULD (Versainville)</p> <p>Bruno DUGUEY (Epaney)</p> <p>Gilles MACE (Fontaine-le-Pin)</p> <p>Bruno BOULLIER (Falaise)</p>

	<p><i>Magali CANONNE (Falaise)</i></p> <p>G�rard KEPA (Potigny)</p> <p>Jean-Marie GASNIER (Potigny)</p> <p><i>Gilles MAUDOUIT (Pont d'Ouilly)</i></p> <p>Gilbert DUFAY (Le D�troit)</p> <p><i>Christian GUERIN (Pierrefitte-en-Cinglais)</i></p> <p>Michel LECAPITAINE (Aubigny)</p> <p>Jean-Fran�ois GUILLEMOT (Jort)</p> <p><i>Christine ROCHELET (Leffard)</i></p> <p>Fran�oise LORION (Beaumais)</p> <p><i>Arnaud D'HAUTEFEUILLE (Beaumais)</i></p> <p>Alain LEFEVRE (Martigny sur l'Ante)</p> <p>Daniel HAGHEBAERT (Vendeuvre)</p> <p>Dominique VARIN (Sassy)</p> <p>Jean-Jacques LEMERCIER (Pierrepont)</p>
<p><i>Commission environnement</i></p>	<p>Kevin DEWAELE (Vignats)</p> <p>Tony ALIMECK (Maizi�res)</p> <p>Phillippe ROCHE (Soumont-St-Quentin)</p> <p>Jean-Yves LEBOUQC (Vicques)</p> <p>Jacky LEBRETON (Pont d'Ouilly)</p> <p>Norbert BLAIS (Olendon)</p> <p>Jean-Claude LEROUX (St-Pierre-du B�)</p> <p><i>Pascal LEFEVRE (Villy-lez-Falaise)</i></p> <p>Xavier LAMANDE (Ernes)</p> <p><i>Patricia YVARD (Versainville)</i></p> <p>Jean-Louis BONNE (Villers-Canivet)</p> <p>Bruno CANDON (Fontaine-le-Pin)</p> <p>Sandrine PETIT (Falaise)</p> <p>Th�r�se LEBLOND (Falaise)</p> <p>Olivier SAUVAGE (Falaise)</p> <p>Jean-Marie GASNIER (Potigny)</p> <p>Mauricette MARGUERITE (Trepel)</p> <p>Jean-Ren� GIESZCZYK (Noron l'Abbaye)</p> <p><i>Emmanuel CATHERINE (Le D�troit)</i></p> <p><i>Arnaud D'HAUTEFEUILLE (Beaumais)</i></p> <p>Denis DOUTRESSOULLES (Fourneaux le Val)</p> <p>Alain LEFEVRE (Martigny-sur-l'Ante)</p>

	<p>Christian BACHELEY (Morteaux-Couliboeuf) Michel CAILLOUET (Damblainville) G�rard CHANDON (Perri�res)</p>
<p><i>Commission assainissement</i></p>	<p>Kevin DEWAELE (Vignats) Andr� LECOQ (Mesnil-Villemont) Sylvie GRENIER (La Hoguette) Jacky LEBRETON (Pont d'Ouilly) Norbert BLAIS (Olendon) Jean-Claude LEROUX (St-Pierre-du B�) <i>Anthony LETELLIER (Fresn�-la-M�re)</i> <i>Alain BINET (Versainville)</i> Jean-Louis BONNE (Villers-Canivet) Serge HUET (Saint-Martin-de-Mieux) Bruno CANDON (Fontaine-le-Pin) Pascal THOMAS (Falaise) Th�r�se LE BLOND (Falaise) Jean-Luc ANDRE (Falaise) <i>Patrick BLAIS (Potigny)</i> <i>Henri TANCRE (Eraines)</i> Samuel COURVALLET (Pierrefitte-en-Cinglais) <i>Jean-Marie MAROT (Leffard)</i> Jean-Jacques LEMERCIER (Pierrepont) <i>G�rard LARGERIE (Beaumais)</i> <i>Romuald LELARGE (Beaumais)</i> Denis DOUTRESSOULLES (Fourneaux le Val) Daniel HAGHEBAERT (Vendeuvre) G�rard CHANDON (Perri�res) Patrick BOULAND (Berni�res d'Ailly)</p>
<p><i>Commission culture et patrimoine</i></p>	<p>Jacques GARIGUE (Les Isles Bardel) <i>Luc JIDOUARD (St-Pierre-du-B�)</i> C�cile LEVAGUERESE-MARIE (Falaise) Gr�goire DAGORN (Falaise) Gilles LESCAT (Falaise) B�atrice MARTIN (Falaise) <i>Fran�oise FIOR (Morteaux-Couliboeuf)</i> Jacqueline COUDIERE (St-Germain-Langot)</p>

	<p><i>Gilles DESGENNETAIS (La Hoguette)</i></p> <p><i>Alain HUREL (Pont d'Ouilly)</i></p> <p><i>Lise AGUIRREBENGOA (Ussy)</i></p> <p><i>Guillaume MARTIN (Fresné-la-Mère)</i></p> <p><i>Jacques de la ROCHEFOUCAULD (Versainville)</i></p> <p><i>Vincent JOSEPH (Fourches)</i></p> <p>Marie-Françoise LEVAILLANT (Saint-Martin-de-Mieux)</p> <p>Arnaud DUBOURGUAIS (Courcy)</p> <p>Gilles MACE (Fontaine-le-Pin)</p> <p><i>Jean-Marie REAUD (Olendon)</i></p> <p>Jean-Marie GASNIER (Potigny)</p> <p><i>Hélène LEMARCHAND (Potigny)</i></p> <p>Estelle CRESPIEN (Trepel)</p> <p>Sandrine GIDEL (Pierrepont)</p> <p><i>Frédérique POUPARD (Beaumais)</i></p> <p><i>Karl DANIEL (Maizières)</i></p> <p>Angélique MOISAN (Damblainville)</p>
--	--

➤ **DECIDE QUE :**

- le Vice-Président qui aura reçu délégation de fonction ou de signature du Président sera *de facto* président de la Commission concernée par cette délégation,
- les membres de la commission désigneront en outre en leur sein un vice-président chargé de remplacer le président, en cas d'absence ou d'empêchement.

ADMINISTRATION GENERALE - CREATION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET ELECTION

Monsieur MESNIL invite le Conseil à procéder à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (5 titulaires et 5 suppléants) conformément aux dispositions des articles L1414-2 du CGCT et L1411-5 du CGCT :

- élection au sein du conseil communautaire à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;
- il est procédé selon les mêmes modalités, à la désignation ou à l'élection de suppléants en nombre égal ;
- l'élection de membres titulaires et des membres suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel ;
- les listes peuvent prévoir moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir ;
- en cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages ;
- en cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Les listes devaient être déposées ou adressées à la CdC avant le 31 juillet 2020 (règle adoptée par le Conseil communautaire le 11 juillet 2020).

Au regard des candidatures reçues, il est possible de proposer une seule liste complète.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** la création d'une commission d'appel d'offres à titre permanent, pour la durée du mandat ;
- **PROCEDE** à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres ;

Se porte candidate :

Liste n°1 :

Titulaires	Suppléants
Christian BACHELEY	Serge HUET
Alain LEFEVRE	Hervé MAUNOURY
Tony ALIMECK	Michel LECAPITAINE
Jacques LE BRET	Bruno DUGUEY
Edwige RIVIERE	Jean-Louis BONNE

Le dépouillement des résultats donne les résultats suivants :

- ✓ Nombre de délégués en exercice : 83
- ✓ Nombre de conseillers présents : 77
- ✓ Nombre de votants (présents + pouvoirs) : 80
- ✓ Blancs et Nuls : 0
- ✓ Suffrages exprimés : 80

A obtenu 80 voix :

Liste n°1

Titulaires	Suppléants
Christian BACHELEY	Serge HUET
Alain LEFEVRE	Hervé MAUNOURY
Tony ALIMECK	Michel LECAPITAINE
Jacques LE BRET	Bruno DUGUEY
Edwige RIVIERE	Jean-Louis BONNE

➤ **EST DECLAREE ELUE LA LISTE SUIVANTE :**

TITULAIRES :

Christian BACHELEY
Alain LEFEVRE
Tony ALIMECK
Jacques LE BRET
Edwige RIVIERE

SUPPLEANTS :

Serge HUET
Hervé MAUNOURY
Michel LECAPITAINE
Bruno DUGUEY
Jean-Louis BONNE

Monsieur MESNIL invite le Conseil à procéder à l'élection des membres de la Commission de délégation de service public (5 titulaires et 5 suppléants) conformément aux dispositions des articles L1414-2 du CGCT et L1411-5 du CGCT :

- élection au sein du conseil communautaire à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;
- il est procédé selon les mêmes modalités, à la désignation ou à l'élection de suppléants en nombre égal ;
- l'élection de membres titulaires et des membres suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel ;
- les listes peuvent prévoir moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir ;
- en cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages ;
- en cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Les listes devaient être déposées ou adressées à la CdC avant le 31 juillet 2020 (règle adoptée par le Conseil communautaire le 11 juillet 2020).

Au regard des candidatures reçues, il est possible de proposer une seule liste complète et de recevoir des candidatures supplémentaires.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** la création d'une commission de délégation de service public, à titre permanent, pour la durée du mandat ;
- **PROCEDE** à l'élection des membres de la Commission de délégation de service public ;

Se porte candidate :

Liste n°1

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
Jean-Luc ANDRE	Gérard KEPA
Sébastien BINET	Hervé MAUNOURY
Maryvonne GUIBOUT	Jean-Marie GASNIER
Maryse LASNE	André LECOQ
Jacques LE BRET	Bruno CANDON

Le dépouillement des résultats donne les résultats suivants :

- ✓ Nombre de délégués en exercice : 83
- ✓ Nombre de conseillers présents : 77
- ✓ Nombre de votants (présents + pouvoirs) : 80
- ✓ Blancs et Nuls : 0
- ✓ Suffrages exprimés : 80

A obtenu 80 voix :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
Jean-Luc ANDRE	Gérard KEPA
Sébastien BINET	Hervé MAUNOURY
Maryvonne GUIBOUT	Jean-Marie GASNIER
Maryse LASNE	André LECOQ
Jacques LE BRET	Bruno CANDON

➤ EST DECLAREE ELUE LA LISTE SUIVANTE :

TITULAIRES

Jean-Luc ANDRE
Sébastien BINET
Maryvonne GUIBOUT
Maryse LASNE
Jacques LE BRET

SUPPLEANTS :

Gérard KEPA
Hervé MAUNOURY
Jean-Marie GASNIER
André LECOQ
Bruno CANDON

ADMINISTRATION GENERALE - DESIGNATION AU SEIN DU COMITE TECHNIQUE ET DU COMITE D'HYGIENE ET DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Monsieur MESNIL explique que le Comité Technique (CT) et le Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) sont deux instances obligatoirement créées au sein de chaque collectivité employant au moins 50 salariés.

Le Comité technique est une instance de concertation chargée de donner son avis sur les questions et projets de textes relatifs à l'organisation et au fonctionnement des services, les questions relatives aux effectifs, aux emplois et aux compétences, les grandes orientations en matière de politique indemnitaire, la formation, l'insertion professionnelle, l'égalité professionnelle et la lutte contre les discriminations.

Le CHSCT est quant à lui une instance de concertation chargée de contribuer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des agents dans leur travail. Sa mission est de participer à l'amélioration des conditions de travail et de veiller à la mise en œuvre, par le chef de service ou d'établissement, des prescriptions du code du travail relatives à la santé et la sécurité au travail qui sont applicables à la fonction publique.

Le CT et le CHSCT sont composés de représentants titulaires de l'autorité territoriale et de représentants du personnel.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

➤ **MAINTIENT :**

- le nombre de trois représentants de la collectivité titulaires et de trois représentants de la collectivité suppléants pour chacune des instances ;
- le recueil par les instances, de l'avis des représentants de la Communauté de communes. L'avis des instances résultera de l'avis du collège des représentants du personnel et de l'avis du collège des représentants élus.

- **DESIGNE POUR LE COMITE TECHNIQUE** les représentants de la collectivité suivants :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
Jean-Philippe MESNIL	Kevin DEWAELE
Jacques GARIGUE	Michel LECAPITAINE
Bruno DUGUEY	Marie-Anne HINARD

- **DESIGNE POUR LE COMITE D'HYGIENE DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL** les représentants de la collectivité suivants :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
Jean-Pierre GOUPIL	Norbert BLAIS
Tony ALIMECK	Clara DEWAELE-CANOUEL
Sylvie GRENIER	Maryvonne GUIBOUT

ADMINISTRATION GENERALE - CREATION DE LA COMMISSION POUR L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES ET DESIGNATION

Monsieur MESNIL rappelle que l'article L 2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales édicte le principe de création d'une commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées (CIAPH), obligatoire pour les communes et les structures intercommunales de plus de 5 000 habitants compétentes en matière de transports ou d'aménagement du territoire.

Cette commission, dont la création figure parmi les mesures à prendre pour améliorer l'accessibilité aux espaces publics et au cadre bâti, exerce ses missions dans la limite des compétences transférées au groupement (sont donc exclus du constat et des propositions à formuler, la voirie et les transports publics, ainsi que les bâtiments et espaces publics n'appartenant pas à la Communauté de communes).

Elle détient les attributions suivantes :

- l'établissement d'un constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports ;
- la formulation de toutes propositions utiles de nature à améliorer l'accessibilité de l'existant ;
- la tenue et mise à jour, par voie électronique, de la liste des établissements recevant du public sur le territoire intercommunal qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmée et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées ;
- l'établissement d'un rapport annuel au Conseil communautaire ;
- l'organisation d'un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées.

Cette commission est également destinataire du projet d'agenda d'accessibilité programmée concernant les établissements recevant du public (article L11-7-5 du code de la construction et de l'habitation), des documents de suivi et de l'attestation d'achèvement des travaux prévus dans l'agenda d'accessibilité programmée.

Le rapport annuel de la commission est transmis au représentant de l'Etat dans le département, au président du conseil départemental, au conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.

A noter enfin que les communes membres de l'établissement peuvent également, au travers d'une convention passée avec ce groupement, confier à la commission intercommunale tout ou partie des

missions d'une commission communale, même si elles ne s'inscrivent pas dans le cadre des compétences de l'EPCI.

Il est proposé dans un premier temps que cette commission intercommunale ne traite que des questions d'accessibilité de son propre patrimoine. Son périmètre pourra évoluer en fonction des évolutions envisagées en terme de mutualisation et cette extension ferait l'objet d'une nouvelle délibération.

Concernant la construction de cette commission, celle-ci doit être composée notamment des représentants de l'intercommunalité, d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique, d'associations ou organismes représentant les personnes âgées, de représentants des acteurs économiques ainsi que de représentants d'autres usagers de la ville.

Il est proposé que la CIAPH soit composée de 12 membres répartis comme suit :

- 8 élus de la Communauté de communes ;
- 2 représentants des associations de personnes handicapées ;
- 2 représentants d'associations d'usagers.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

➤ **CREE** une commission intercommunale pour l'accessibilité, à titre permanent et pour toute la durée du mandat ;

➤ **FIXE** à 12 le nombre de membres titulaires de la commission et la composition suivante :

- huit délégués communautaires ;
- 4 membres issus des associations (ces membres ne devront pas être conseillers communautaires) :
 - 2 représentants des associations de personnes handicapées ;
 - 2 représentants d'associations d'usagers.

➤ **DESIGNE** les délégués communautaires suivants :

- Jean-Philippe MESNIL
- Jean-Pierre GOUPIL
- Jacky LEBRETON
- Franck NACHTERGAELE
- Philippe ROCHE
- Sonia DUVAL
- Jacques GARIGUE
- Sylvie GRENIER

➤ **PRECISE** que les associations retenues devront répondre aux critères suivants :

- Objet statutaire lié aux problématiques concernant le handicap, les personnes âgées, l'accessibilité ;
- La représentation de la diversité des types de handicaps pour les associations de personnes en situation de handicap ;
- La promotion des intérêts des usagers.

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président à :

- fixer par arrêté les membres issus des associations ainsi que, le cas échéant, le vice-président de son choix afin de le représenter à la présidence de la Commission ;
- signer tout document utile relatif à ce dossier.

➤ **PRECISE** que cette liste pourra être modifiée par arrêté du Président en cas de démission de l'un des membres à cette commission.

Monsieur MESNIL fait part de l'article 1650 A du code général des impôts qui rend obligatoire l'institution par les communautés levant la fiscalité professionnelle unique, d'une commission intercommunale des impôts directs, composée de 11 membres :

- le président de l'EPCI (ou un vice-président délégué),
- et 10 commissaires titulaires.

Cette commission intercommunale, en lieu et place des commissions communales :

- participe à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers assimilés,
- donne un avis sur les évaluations foncières de ces mêmes biens proposées par l'administration fiscale.

Elle est également informée des modifications de valeur locative des établissements industriels évalués selon la méthode comptable.

Son rôle est consultatif.

L'organe délibérant de la communauté doit, sur proposition des communes membres, dresser une liste composée des noms :

- de 20 personnes susceptibles de devenir commissaires titulaires,
- de 20 autres personnes susceptibles de devenir commissaires suppléants.

Ces personnes doivent remplir les conditions suivantes :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne,
- avoir 18 ans au moins,
- jouir de leurs droits civils,
- être familiarisées avec les circonstances locales,
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission,
- être inscrites aux rôles des impositions directes locales de la Communauté ou des communes membres.

La condition prévue au 2^{ème} alinéa du [2.] de l'article 1650 doit également être respectée : les contribuables soumis à la taxe d'habitation, aux taxes foncières et à la cotisation foncière des entreprises, doivent être équitablement représentés au sein de la commission.

La liste des 20 propositions de commissaires titulaires (et des 20 propositions de commissaires suppléants) est à transmettre au directeur départemental des finances publiques, qui désigne :

- 10 commissaires titulaires,
- 10 commissaires suppléants.

La durée du mandat des commissaires est la même que celle de l'organe délibérant de la communauté.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **CREER** une commission intercommunale des impôts directs, pour la durée du mandat, composée de 10 commissaires titulaires et de 10 commissaires suppléants ;
- **PROPOSE** la liste suivante composée des personnes susceptibles de devenir commissaires titulaires et commissaires suppléants :

	Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
1	Jean-Yves LÉBOUCQ (Vicques)	Bruno DUGUEY (Epaney)
2	Gérard KEPA (Potigny)	Jean-Claude LEROUX (Saint Pierre du Bû)
3	Jean-Luc ANDRE (Falaise)	Jean-Marie GASNIER (Potigny)
4	Maryvonne MAUNOURY (Potigny)	Marie-Anne HINARD (Bernières d'Ailly)
5	Daniel BEREL (Potigny)	Christian PORCHON (Louvagny)
6	Jacqueline BOUTEILLER (Potigny)	Laure MEUDEC (Soumont Saint Quentin)
7	Patrick BLAIS (Potigny)	
8	Serge HUET (Saint Martin de Mieux)	
9	Magali FERRY (Saint Martin de Mieux)	
10	Marie-Françoise LEVAILLANT (Saint Martin de Mieux)	
11	Ludovic FANET (Falaise)	
12	Jean-François GUILLEMOT (Jort)	
13	Gérard CHANDON (Perrières)	
14	Kévin DEWAELE (Vignats)	
15	Michel LECAPITAINE (Aubigny)	
16	Michel CAILLOUET (Damblainville)	
17	Eric DELILE (Ussy)	
18	Edwige RIVIERE (Bonnoeil)	
19	Christian BACHELEY (Morteaux-Couliboeuf)	
20	Pierre CARDINE (Ernes)	

➤ **PRECISE** que cette liste sera transmise au Directeur Départemental des Finances Publiques qui désignera les 10 commissaires titulaires et les 10 commissaires suppléants.

ADMINISTRATION GENERALE - DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DES ORGANISMES EXTERIEURS

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

➤ **DECIDE** de désigner les représentants suivants :

Organismes	Nombre de représentants	Noms des représentants
Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole Pôle métropolitain – syndicat mixte	SOCLE : Comité syndical : 3 Titulaires, 3 Suppléants Bureaux syndical : proposition de 2 noms RESEAU Comité syndical : 2 Titulaires, 2 Suppléants Bureaux syndical : proposition d'un nom	SOCLE : Comité syndical : T : Jean-Philippe MESNIL T : Hervé MAUNOURY T : Clara DEWAËLE-CANOUEL S : Jacques LE BRET S : Sylvie GRENIER S : Gérard KEPA Pour le bureau syndical : Jean-Philippe MESNIL Hervé MAUNOURY RESEAU : Comité syndical : T : Jean-Philippe MESNIL

		<p>T : Hervé MAUNOURY S : Jacques LE BRET S : Sylvie GRENIER Pour le bureau syndical : Jean-Philippe MESNIL</p>
<p>EPIC Office de Tourisme du Pays de Falaise</p>	<p><u>Collège élus :</u> 9 Titulaires et 3 Suppléants</p> <p><u>Collège des socioprofessionnels :</u> 6 Titulaires et 2 Suppléants</p>	<p><u>Titulaires :</u> Jean-Philippe MESNIL Maryvonne GUIBOUT Jacques GARIGUE Béatrice MARTIN Grégoire DAGORN Delphine ALLENO Samuel COURVALLET Jean-Marie GASNIER Jean-Claude LEROUX</p> <p><u>Suppléants :</u> Maryvonne MAUNOURY André LECOQ Jean-Louis GALLET</p>
<p>Eaux-Sud Calvados (syndicat mixte)</p>	<p>18 délégués et 63 voix</p>	<p>Jean-Philippe MESNIL (5 voix) Alain BINET (4 voix) Denis GROUT (3 voix) Dominique VARIN (3 voix) Jean-Jacques LEMERCIER (4 voix) Gérard KEPA (4 voix) Jean-Louis BONNE (4 voix) Hervé MAUNOURY (4 voix) Kevin DEWAËLE (3 voix) André LECOQ (4 voix) Bruno DUGUEY (4 voix) Jean-Claude BLIN (3 voix) Michel LECAPITAINE (3 voix) Jean-Yves HEURTIN (3 voix) Gilles MAUDUIT (3 voix) Christian BACHELEY (3 voix) Loïc SOBECKI (3 voix) Olivier SAUVAGE (3 voix)</p>
<p>SIAEP de l'Ortier</p>	<p>1 délégué</p>	<p>T : Alain POURRIT S : Alain SUZANNE</p>
<p>SIAEP du Houleme</p>	<p>1 délégué</p>	<p>T : Jacques GARIGUE S : Jean LEMUNIER</p>
<p>Syndicat Mixte du Bassin de la Dives</p>	<p>7 Titulaires et 7 suppléants</p>	<p><u>Titulaires</u> Tony ALIMECK Jean-Louis BONNE James JEAN-BAPTISTE Dominique BENOIT Dominique VARIN Christian BACHELEY Dominique PEPIN</p>

		Suppléants Julien DUGUE Sylvie GRENIER Jean-Claude LEROUX Marie-Anne HINARD Jean-Claude BLIN Eric LEROY Jean-Yves LÉBOUCQ
Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC)	Commission locale d'énergie : 2 délégués Commission consultative pour la transition énergétique : 2 délégués	Jacques LE BRET Jean-François GUILLEMOT
AGENCE D'URBANISME DE CAEN NORMANDIE METROPOLE (AUCAME)	AG : 3 T CA : 2 T (issus de l'AG)	AG et CA : Jean Pierre GOUPIL AG et CA : Jacques LE BRET AG : Eric DELILE
NORMANTRI Société Publique locale	1 administrateur au CA	Norbert BLAIS
Conseil de surveillance du centre hospitalier	1 représentant de l'EPCI	Jean-Philippe MESNIL
Conseil d'Administration du collège Pierre et Marie Curie (Potigny)	1 titulaire + 1 suppléant	T : Marie-Neige FICHET DE CLAIRFONTAINE S : Philippe ROCHE
Conseil d'Administration du collège des Douits (Falaise)	1 titulaire + 1 suppléant	T : Sylvie GRENIER S : Jacqueline COUDIERE
Conseil d'Administration du lycée Guillaume le Conquérant	1 titulaire + 1 suppléant	T : Clara DEWAËLE-CANOUEL S : Jacques GARIGUE
Centre local d'Information et de coordination (CLIC)	4 délégués	Sylvie GRENIER Gwenaëlle PERCHERON Maryvonne MAUNOURY Maryvonne GUIBOUT
Mission Locale	2 délégués au sein du Conseil d'Administration	Clara DEWAËLE-CANOUEL Gwenaëlle PERCHERON
Syndicat Mixte de lutte contre les inondations du bassin de l'Orne	1 membre au COPIL et comité technique	T : Tony ALIMECK S : Maryvonne GUIBOUT
SPIC du Musée Automates Avenue	1 délégué	Jacques GARIGUE
Centre National de l'Action Sociale (CNAS)	1 délégué pour siéger au collège des élus	Michel LECAPITAINE
Centre de gestion du Calvados	1 délégué	Michel LECAPITAINE
ING'EAU	1 délégué	Michel CAILLOUET

➤ **DECIDE** concernant l'EPIC que les représentants du monde socioprofessionnel seront désignés par arrêté du Président ;

➤ **PRECISE** que ces représentants devront régulièrement tenir informés le Président et le Vice-Président concerné des questions soumises à l'assemblée de ces organismes extérieurs.

FINANCES - REPARTITION DU FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES

Monsieur ANDRE explique que le Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Une fois le prélèvement ou le reversement calculé au niveau d'un ensemble intercommunal, celui-ci est réparti entre l'EPCI et ses communes membres.

➤ **DISPOSITIF GENERAL LOI DE FINANCES 2020**

Le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) est maintenu en 2020 à un montant d'un milliard d'euros au niveau national, soit une reconduction de l'enveloppe mobilisée depuis 2016.

➤ **RAPPEL DE LA REPARTITION DU FPIC DE 2017 A 2019**

Année	Montant à répartir	Répartition		Modalités
		Communes	CCPF	
2017	824 766 €	371 144,70 €	453 621,30 €	Dérogation libre
2018	832 241 €	291 284,35 €	540 956,65 €	Dérogation libre
2019	830 790 €	290 776,50 €	540 013,50 €	Dérogation libre

➤ **MONTANT FPIC 2020**

Le montant du FPIC notifié pour l'année 2020 s'élève à 864 007,00 € (830 790 € en 2019 soit une augmentation de 33 217 €).

Les services de la Préfecture ont transmis les éléments permettant de détailler la part pour chaque commune.

Lors du Conseil communautaire du 29 mars 2018, l'assemblée avait voté par principe une répartition du montant du FPIC pour 65 % du produit en faveur de la Communauté de communes et 35 % en faveur des communes. Cette mesure a été prise en même temps qu'un ajustement de la fiscalité et le maintien de la dotation patrimoine et voirie aux communes. Compte tenu du montant notifié pour l'année 2020, la répartition s'établirait comme suit :

Répartition dite « libre »

Communes (35 %)	CC Pays de Falaise (65 %)
302 402,45€	561 604,55 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

➤ **DECIDE** de retenir, pour 2020, la répartition dérogatoire libre du fonds de péréquation des recettes intercommunales et communales en fixant ainsi les modalités internes du prélèvement :

- 65 % du montant du FPIC soit 561 604,55 € au profit de la Communauté de communes du Pays de Falaise ;
- 35 % du montant du FPIC soit 302 402,45 € au profit des communes membres, somme répartie entre les communes dans les mêmes proportions que la répartition entre les communes relevant de la règle de droit commun ;

➤ **PRECISE :**

- en pièce annexe de la délibération, le montant du fonds national de péréquation réparti entre la Communauté de communes et l'ensemble des communes de l'ensemble intercommunal ;
- que cette délibération sera notifiée aux communes membres.

FINANCES - FACTURATION ECOLE DE MUSIQUE – 3EME TRIMESTRE

Monsieur ANDRE rappelle que la période de confinement subie du fait de la COVID-19, n'a pas permis un maintien des cours à 100 % des différents enseignements effectués par les professeurs de l'école de musique.

C'est pourquoi, il est demandé au conseil de décider de ne pas procéder à la facturation du 3^{ème} trimestre 2020 concernant les enseignements de l'école de musique. Cette perte de recettes représente un montant de 24 000 € pour le budget principal sur un budget total de fonctionnement pour cet exercice de 10 828 352 €.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** de ne pas faire procéder à la facturation du 3^{ème} trimestre de l'école de musique ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document utile relatif à cette affaire.

FINANCES - BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N° 1

Monsieur ANDRE indique qu'il s'agit d'adopter une décision modificative (n°1) au budget principal afin de régulariser les imputations notamment pour la prise de compétence du relais assistants maternels (RAM), régulariser le reversement de la taxe de séjour à l'EPIC, la facturation des masques, les amortissements de biens et le pôle santé de Potigny.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ADOpte** la décision modificative n°1 suivante relative au budget principal ;

Investissement dépense

Article	Fonction	Désignation	Montant
2031	020	Frais d'études	-25 000.00
2051	522	Concessions et droits similaires	2 220.00
2051	321	Concessions et droits similaires	7 040.00
2135	020	Installations générales et agencements	5 654.00
2158	020	Autres installations, matériel et outillage	13 645.00

Article	Fonction	Désignation	Montant
2182	61	Matériel de transport	5 000.00
2183	522	Matériel informatique	1 135.00
2183	321	Matériel informatique	-7 040.00
2184	833	Mobilier	6 915.00
2184	522	Mobilier	5 000.00
2188	020	Autres immobilisations corporelles	-5 654.00
2188	020	Autres immobilisations corporelles	-6 915.00
2313	51	Constructions en cours	65 000.00
Total général			67 000.00

Investissement recette

Article	Fonction	Désignation	Montant
1311	51	Subventions d'investissement– Etat	20 000.00
1311	522	Subventions d'investissement– CAF	8 500.00
1318	833	Subventions d'investissement – autres	3 500.00
2802	01	Amortissements des immobilisations	9 144.00
28031	01	Amortissements des immobilisations	5 243.00
28041412	01	Amortissements des immobilisations	9 051.00
280422	01	Amortissements des immobilisations	3 077.00
28051	01	Amortissements des immobilisations	-5 550.00
281568	01	Amortissements des immobilisations	1 975.00
28138	01	Amortissements des immobilisations	-400.00
28158	01	Amortissements des immobilisations	-2 500.00
28181	01	Amortissements des immobilisations	- 500.00
28182	01	Amortissements des immobilisations	- 1160.00
28184	01	Amortissements des immobilisations	14 000.00
28188	01	Amortissements des immobilisations	2 620.00
Total général			67 000.00

Fonctionnement dépense

Article	Fonction	Désignation	Montant
60622	522	Carburant	250.00
60623	522	Alimentations	150.00
60623	311	Alimentations	- 1 110.00
60624	522	Produit de traitement	200.00
60631	522	Fournitures d'entretien	100.00
60632	020	Fournitures petits équipements	52 000.00

Article	Fonction	Désignation	Montant
6156	522	Maintenance	1 400.00
6161	020	Assurances	8 000.00
6161	522	Assurances	100.00
6182	522	Documentation générale	1 000.00
6218	522	Personnel extérieur	2 000.00
6251	522	Frais de déplacements	400.00
6261	522	Frais d'affranchissement	200.00
6262	522	Frais de télécommunications	280.00
62872	95	Remboursement de frais aux budgets annexes	- 3 340.00
673	95	Titres annulés	3 400.00
7398	95	Reversement, restitutions et prélèvements divers	18 340.00
6811	01	Dotations aux amortissements	35 000.00
Total général			118 370.00

Fonctionnement recette

Article	Fonction	Désignation	Montant
70875	020	Remboursement de frais par les communes membres	39 000.00
7362	95	Taxe de séjour	15 000.00
74124	020	Dotations d'intercommunalité	35 000.00
74126	020	Dotations compensation groupements communes	17 770.00
74718	020	Participations- Etat	11 600.00
Total général			118 370.00

HABITAT – OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT (OPAH) – PROLONGATION DU MARCHÉ DE SUIVI-ANIMATION

Madame GRENIER rappelle que par convention en date du 07 septembre 2016, la Communauté de communes du Pays de Falaise s'est engagée dans une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Revitalisation Rurale avec l'Etat et l'ANAH. L'OPAH porte d'une part, sur les principaux pôles du territoire que sont Falaise, Potigny, Pont d'OUILLY et Morteaux-Couliboeuf et, d'autre part, sur l'ensemble des autres communes du territoire, et notamment sur l'amélioration du parc le plus ancien.

Suite à la signature d'un avenant en date du 3 septembre 2019 et d'une délibération n°136/2019 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2019, l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat a été prolongée d'une année supplémentaire, soit jusqu'au 6 septembre 2020.

Au vu de la crise sanitaire et de la période de confinement liées à la COVID-19 au printemps 2020, les permanences physiques ont dû s'arrêter quelques mois. L'association SOLIHA a pu continuer d'apporter un conseil aux habitants par téléphone ou par mail. Toutefois, cette période n'a pas facilité la prise de contact et favorisé l'émergence de nouveaux projets.

La Communauté de communes du Pays de Falaise a donc demandé à la DDTM du Calvados de prolonger l'OPAH-RR jusqu'à la fin de l'année 2020 afin de pouvoir recevoir de nouveaux projets et de

continuer de travailler en parallèle sur la mise en place d'une Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) sur Falaise et Potigny et d'une OPAH sur le reste territoire.

Les objectifs financiers en termes de subventions aux particuliers restent inchangés. Toutefois, il convient de réaliser un avenant au marché avec SOLIHA pour la partie suivi-animation de l'OPAH.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'avenant n°3 définissant les modalités de prolongation de l'OPAH pour la période du 7 septembre 2020 au 31 décembre 2020 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant correspondant ainsi que tout document relatif à ce dossier ;
- **IMPUTE** les dépenses correspondantes au budget des exercices concernés.

MOBILITES – MISE EN PLACE DU SERVICE D'AUTOPARTAGE ET DU SERVICE DE LOCATION DE VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE (TARIFS, CONVENTIONS DE PARTENARIATS, REGLEMENT)

➤ **MISE EN PLACE DU SERVICE D'AUTOPARTAGE**

Madame GRENIER rappelle que fin 2019, la Communauté de communes du Pays de Falaise a été l'un des 8 territoires français lauréats de l'appel à projet de l'ADEME, France Mobilités - Territoires d'expérimentation de nouvelles mobilités durables. L'ADEME va ainsi prendre en charge 50 % des dépenses de fonctionnement des actions de mobilité inscrites à notre plan climat air énergie territorial (PCAET) durant 3 ans.

La Communauté de communes souhaite notamment proposer deux nouveaux services aux habitants du Pays de Falaise :

- un service d'auto-partage de véhicules électriques avec ou sans permis (projet validé au CC du 30/01 dernier et inscrit au budget 2020) ;
- un service de location de vélos à assistance électrique (cf. point suivant).

L'autopartage est le système qui permet d'utiliser ponctuellement une voiture pour une durée limitée. Considérant qu'un véhicule reste en moyenne stationné 95 % de son temps, cette solution permet d'en optimiser l'utilisation. En Pays de Falaise, le service d'autopartage se fera « en boucle » ; le véhicule est pris à une station et doit être rapporté à cette même station.

Cette action vise à :

- donner la possibilité à tous les habitants de se déplacer de manière durable et à moindre coût (que ce soit pour un travail, une formation, un rendez-vous médical...) ;
- réduire l'impact des déplacements sur l'environnement (optimisation de l'utilisation du véhicule, consommation d'énergie, qualité de l'air...) ;
- faire découvrir l'électro-mobilité et ainsi favoriser les changements de comportements.

La mise en œuvre du service se fera dans un premier temps à Falaise (2 voitures et 1 véhicule sans permis). Il est envisagé un déploiement sur les 3 autres pôles du territoire à moyen terme (2022-2023) - sous réserve que le service réponde aux objectifs fixés.

Pour les recharges des voitures électriques, un partenariat va être mis en place avec le SDEC pour l'utilisation des bornes de recharge existante (mobisdec) pour les 2 voitures afin d'éviter un investissement important et de mutualiser les dépenses.

Afin de garantir les meilleures conditions de services pour les usagers, il a été décidé de retenir l'offre de Clem, opérateur d'autopartage qui assure un service d'assistance et d'aide 24h/24h et 7j/7. La société CLEM propose, également, une gestion des flux financiers et facturation mensuelle directement à l'utilisateur.

Les tarifs et le montant de pénalité seraient les suivants :

	1 créneau	2 créneaux	3 créneaux
Voiture électrique	7 €	12 €	15 €
Véhicule électrique sans permis	4 €	7 €	9 €
Caution	350 €		
Frais de gestion	4 € /mois uniquement si utilisation		
Pénalité en cas de retard dans la restitution du véhicule	10 € par heure supplémentaire entamée jusqu'au retour du véhicule à la station		

Les créneaux sont les suivants : 5h30 -12h30 / 12h30 -19h00 / 19h00 - 00h00

Monsieur MESNIL ajoute que certains élus du Pays de Falaise se sont rendus en 2019 à Tinchebray, cette commune ayant déjà mis en place le service d'auto partage. Pour le Pays de Falaise, il précise que ce service devrait être opérationnel d'ici la fin de l'année, d'abord sur Falaise, puis sur les autres pôles du territoire, si le service rencontre le succès espéré.

A la question de savoir si les tarifs indiqués sont toutes taxes comprises, il est répondu par l'affirmative.

Il est ajouté que la voiture sans permis pourrait être positionnée autour du centre socio-culturel de la Ville de Falaise.

Enfin, Monsieur MESNIL remercie Messieurs GOUPIL et HEURTIN qui ont œuvré en amont respectivement sur les dossiers OPAH et de l'AUTOPARTAGE. Il s'agit là de deux beaux projets mis en place au service des habitants du Pays de Falaise.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

➤ **APPROUVE :**

- la mise en place d'un service auto partage ainsi qu'exposé ;
- les tarifs proposés ci-dessus ;
- le règlement d'utilisation qui complète les conditions générales de vente et d'utilisation des services d'écomobilité Clem' ;

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer :

- la convention avec le SDEC relative à l'expérimentation d'un service d'autopartage avec l'utilisation de bornes Mobisdec ;
- la convention de mandat pour la perception des recettes au titre de la gestion du service d'auto-partage et le contrat de service avec la société CLEM' ;

➤ **DECIDE** l'assujettissement de service à la TVA.

➤ **MISE EN PLACE DU SERVICE DE LOCATION DE VELOS ELECTRIQUES**

Conscients que le vélo n'a pas la place qui lui revient avec seulement 0,5 % des déplacements sur notre territoire, Madame GRENIER indique que la Communauté de communes, des associations du Pays de Falaise (AIPF, Demain en Pays de Falaise et la Ruche) et la plateforme mobilité (INFREP) ont construit début 2019 un projet ayant pour objectif de renforcer l'utilisation du vélo en Pays de Falaise et implanter une culture vélo (schéma cyclable, évènementiels, sensibilisation, formation, services de locations de vélos à

assistance électrique (VAE)...). Ce projet global construit collectivement a été inscrit au PCAET du Pays de Falaise et dans le projet lauréat auprès de l'ADEME.

Après la réalisation du schéma cyclable et la mise en place d'un service de location de vélos à assistance électrique (VAE) de courte durée, la Communauté de communes en partenariat avec l'association la Ruche et la plateforme mobilité souhaite mettre en place un service de location longue durée de VAE (1 à 6 mois) poursuivant les objectifs suivants :

- faire découvrir à moindre frais les avantages du vélo à assistance électrique et ainsi faciliter les changements de comportements (le coût d'acquisition étant un frein pour se lancer) ;
- proposer une solution de mobilité individuelle pour les habitants du Pays de Falaise non motorisés, non titulaires du permis B ou pour lesquels les transports en commun sont en inadéquation avec leurs besoins ;
- réduire l'impact des déplacements sur l'environnement (consommation d'énergie, qualité de l'air, ...) en augmentant la part des déplacements à vélo.

La Communauté de communes acquerra des vélos et gèrera les encaissements. La gestion de ce service sera assurée par l'association la Ruche ressourcerie avec l'appui de l'INFREP (opérateur de la plateforme de mobilité du Pays de Falaise).

Monsieur MESNIL relève que c'est un nouveau service qui s'offre à la population et que la Communauté de communes a déjà fait l'acquisition de deux vélos, présents au siège. Il invite les élus, lorsqu'ils sont présents au siège et qui souhaitent se rendre en centre-ville, à utiliser ces vélos.

Madame PETIT s'interroge sur le nombre de vélos et de voitures qui seront à la location. Monsieur MESNIL répond que 8 vélos seront disponibles dans un premier temps et que l'offre concernant les voitures sera déployée sur les pôles en fonction de l'engouement des habitants auprès de ce service.

Monsieur NACHTERGAELE se demande si les locataires devront souscrire à une assurance pour l'utilisation du service. Monsieur MESNIL répond que la Communauté de communes assure les biens mis à disposition et que le locataire fera intervenir sa Responsabilité Civile en cas de besoin. Une caution sera aussi demandée au locataire.

A la question de savoir s'il est nécessaire d'avoir le permis pour utiliser ce véhicule, Madame GRENIER répond que le service sera ouvert à tous mais qu'il a vocation à aider les gens qui ont des difficultés à se déplacer.

Madame DEWAELE-CANOUEL ajoute qu'un travail a aussi été fait avec la plateforme mobilité mise en place par le Département du Calvados il y a plus d'un an notamment par rapport aux demandeurs d'emploi ou aux bénéficiaires du RSA. Monsieur MESNIL relève que cela permet aussi d'inciter les gens à ne pas prendre leur véhicule pour faire seulement quelques centaines de mètres.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

➤ **APPROUVE :**

- la mise en place du service de location de vélos électriques ainsi qu'exposé ;
- les tarifs et la pénalité ci-dessus ;
- le règlement d'utilisation ;

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer la convention avec l'association la ruche ressourcerie et l'INFREP ;

➤ **DECIDE** l'assujettissement de service à la TVA.

Madame MARTIN rappelle que la Communauté de communes du Pays de Falaise a instauré la taxe de séjour depuis le 1^{er} janvier 2012 sur l'ensemble des hébergements marchands situés dans les communes du territoire communautaire.

Compte tenu des évolutions juridiques liées notamment à la loi de Finances n°2019-1479 du 28 décembre 2019, il convient d'actualiser la délibération pour l'année 2021 avant le 1^{er} octobre 2020.

Cette actualisation concerne les modalités de perception et de forme de la délibération à savoir notamment :

- l'introduction d'une catégorie « auberges collectives » rattachée à la tarification des hôtels classés 1 étoile. Cette catégorie correspond aux gîtes de groupes ;
- la précision des dates de perception et de reversement.

Il est précisé que l'actualisation de la délibération en vigueur ne modifie en rien les tarifs votés précédemment par le conseil communautaire.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **CONFIRME** que les hébergements situés dans les communes appartenant au territoire du Pays de Falaise proposant des nuitées marchandes sont assujettis à la taxe de séjour depuis le 1^{er} janvier 2012 ;
- **PREND ACTE** que conformément à l'article R. 2333-43 du CGCT, les natures d'hébergement concernés par l'assujettissement à la taxe de séjour sont les suivantes :
 - 1° Les palaces ;
 - 2° Les hôtels de tourisme ;
 - 3° Les résidences de tourisme ;
 - 4° Les meublés de tourisme ;
 - 5° Les villages de vacances ;
 - 6° Les chambres d'hôtes ;
 - 7° Les emplacements dans les aires de camping-cars et les parcs de stationnement touristiques ;
 - 8° Les terrains de camping, les terrains de caravanage ainsi que tout autre terrain d'hébergement de plein air ;
 - 9° Les ports de plaisance.
 - 10° Les hébergements en attente de classement et les hébergements sans classement qui ne relèvent pas des natures d'hébergement mentionnées aux 1° à 9°.
- **CONFIRME** que la taxe de séjour est perçue sur l'année complète du 1^{er} janvier au 31 décembre selon le régime du réel ;
- **ETABLIT** que le reversement du produit de la taxe de séjour est fixé trimestriellement soit :
 - Du 1^{er} janvier au 31 mars – reversement avant le 20 avril ;
 - Du 1^{er} avril au 30 juin – reversement avant le 20 juillet ;
 - Du 1^{er} juillet au 30 septembre – reversement avant le 20 octobre ;
 - Du 1^{er} octobre au 31 décembre – reversement avant le 20 janvier de l'année suivante ;
- **FIXE** les tarifs par personne et par nuitée conformément au tableau suivant :

Catégories d'hébergement	Tarif par personne et par nuitée
Palaces et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	2,00 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	1,50 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1,15 €

Catégories d'hébergement	Tarif par personne et par nuitée
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0,75 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,45 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0,40 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures.	0,50 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €

- **ADOpte** le taux de 3 % applicable au coût par personne de la nuitée dans les hébergements sans classement ou en attente de classement ;
- **FIXE** le loyer minimum journalier à partir duquel les personnes occupant les locaux sont assujetties à la taxe de séjour à 0 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à :
 - signer tout document relatif à ce dossier ;
 - notifier cette décision aux services préfectoraux et au directeur des finances publiques.

QUESTIONS DIVERSES

➤ Calendrier des réunions communautaires

Octobre :

Bureau communautaire le 1^{er} octobre

Conseil communautaire le 15 octobre

Novembre :

Bureau communautaire le 12 novembre

Conseil communautaire le 26 novembre

Décembre :

Bureau communautaire le 3 décembre

Conseil communautaire le 17 décembre

➤ Calendrier des réunions au sein des organismes extérieurs

Syndicat Mixte du Bassin de la Dives : vendredi 18 septembre à 9h30

Pôle métropolitain : vendredi 16 octobre à 14h30

Eaux sud Calvados : 23/09 17h à Morteaux

➤ Fiche d'information

Madame COURTOIS, Directrice Générale des Services rappelle que les élus doivent retourner les fiches d'information des élus concernant les autorisations de transmission des données. Elle précise que ces informations sont d'autant plus importantes qu'elles sont également attendues par la Région et le Département.

➤ Intervention de Monsieur Jean-Pierre GOUPIL, Vice-président en charge de l'aménagement de l'espace

Monsieur GOUPIL fait part de deux informations :

- d'une part, la proposition de formation reçue par les communes de la part du CAUE dans le cadre de la construction du PADD rencontre peu d'inscrits à ce jour ; il relance donc les élus afin qu'ils répondent ;
- d'autre part, si les conditions sanitaires le permettent, le « départ » du PLUI aura lieu le 30 septembre 2020.

➤ Intervention de Madame Marie-Anne HINARD, maire de Bernières d'Ailly

Madame HINARD fait part d'une note du 18 août émanant de la préfecture à destination des petites communes. Elle relate que cette note incite à l'utilisation de la plateforme ACTE pour l'envoi de documents au contrôle de légalité. Si elle comprend l'intérêt pour l'Etat de réduire ses effectifs et ses coups d'affranchissement, elle trouve cavalière la façon d'agir de la Préfecture puisque le courrier est à effet immédiat, les communes doivent donc utiliser une plateforme sans plus attendre.

Concrètement, les délibérations transmises en format papier ne sont plus renvoyées par la Préfecture ; par conséquent l'économie d'affranchissement qui sera faite à l'instar de 2 heures perdues pour les communes et de 90 km parcourus aller/retour est plus que légère. Elle souhaiterait que comme elle, ses collègues élus des petites communes réagissent à cette note.

Enfin, elle prend pour exemple sa commune qui va faire l'investissement de ce logiciel pour 242 € par an ainsi que la clé pour la signature électronique qui est à plus de 150 € par an. Elle aurait aimé que la Préfecture laisse un délai aux communes pour s'organiser.

Monsieur LECAPITAINE fait part que dans le cadre de la dématérialisation, le département de la Seine Maritime a mis en place un service de transmission d'acte dématérialisé au service des communes et ce, à titre gracieux. Il s'interroge sur la possibilité du département du Calvados à se rapprocher de celui de la Seine-Maritime afin de voir si une solution ne pourrait pas être apportée à l'échelon départemental et qui serait certainement plus économique que pour chaque commune rurale. Madame DEWAELE-CANOUEL répond qu'elle interrogera Monsieur Hubert COURSEAUX qui est en charge de l'accompagnement des communes au sein du département du Calvados.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19h45.

Le secrétaire de séance,
Monsieur Jean-Jacques LEMERCIER

